

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 22/2 (1995)

DOI: 10.11588/fr.1995.2.59405

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

à-dire aux innombrables superpositions de sens de ce mot bien indéterminé, par moment, sous l'Ancien Régime.

Cette »captatio benevolentiae« n'est pas ici clause de rhétorique: elle répond à un constat. Droit se situe au carrefour de la (et des) langue(s) juridique(s) et de l'usage politico-social, le tout sur fond de notation morale héritée du Moyen-Age (en réalité de l'Antiquité; la désormais grande oubliée de nos analyses d'histoire moderne). Le droit est porteur de morale et représente l'une des »valeurs« essentielles de nos civilisations occidentales. Cette idée est développée dans l'imbroglio des »métamorphoses« du contenu sémantique du concept »droit naturel« (pp. 68–69). Chronologiquement, W. Schmale distingue trois étapes: 1) la phase d'incubation depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution française et 2) la phase de la première partie de la Révolution de 1789 à 1793; et 3) la phase du nouveau réalisme débutant en 1794. En attendant les variations et réinterprétations du XIX<sup>e</sup> comme du XX<sup>e</sup> siècle.

A la vérité, l'auteur s'en est tenu à une description courte: car le mot, qui dépend très largement du qualificatif qui l'accompagne – ce qui en rend une analyse exhaustive nécessairement longue – nécessiterait des volumes. Nous disposons donc ici d'une version commode, et d'une bibliographie permettant, si nécessaire, d'aller plus loin.

Demeure une certaine perplexité, inhérente à la formule même des »Grundbegriffe«. Admettons que Bossuet emploie le mot dans le sens actuel de constitution politique (rédaction entre 1677 et 1679 – parue bien plus tard). Je ne suis pas sûr que Bossuet en soit l'initiateur. Il me semble – question à éclaircir – que l'entourage des réformateurs très audacieux dont Louis XIV a su s'entourer tout au début de son règne, et dont plus d'un appartient par la suite au petit groupe des éducateurs de Monseigneur, ait utilisé le mot dans le sens politique, ce à propos des »constitutions« de pays étrangers, comme celle du Saint-Empire. Par de là ce champ d'études à faire – qui infirmera ou confirmera – l'analyse de notre auteur, en se référant à Montesquieu, comme aux écrits du parlementaire Lepaige méritent attention. Car Lepaige, janséniste et opposant notoire, a réuni un énorme ensemble de textes tendant à prouver les abus de la monarchie face au Parlement, ce depuis le XIII<sup>e</sup> siècle; immense ouvrage conservé au département d'histoire et centre de recherches historiques de l'Université de Londres, véritable arsenal dont dérivent toutes les remontrances du Parlement de Paris. Par là, le vocabulaire du XVI<sup>e</sup> siècle ressurgit au XVIII<sup>e</sup> par ce biais – et quelques autres. Immense-autre-travail en perspective. Le sens politique du mot constitution viendrait-il du XVI<sup>e</sup> siècle, en passant par Bodin, et quelques autres? Se limiter à la période 1680, et rejeter l'avant 1680 dans la pénombre des »origines« comporte le danger de »réduction« chronologique, risquant de cacher les »résurgences« – et Dieu sait qu'elles sont nombreuses – de l'histoire. Remarque générale, qui n'enlève rien, au contraire, au travail de W. Schmale.

Jean MEYER, Paris

Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich 1680–1820. Hg. von Rolf REICHARDT und Hans-Jürgen LÜSEBRINK, Heft 13. Débauche, Libertinage: Michel DELON, Domestique, Valet: Claude PETITFRERE, Propriété, Propriétaire: Elisabeth BOTSCH, München (R. Oldenbourg Verlag) 1992, 100 S.

Le cahier n° 13 regroupe trois thèmes singulièrement divergeants. Le premier appartient au domaine de la civilisation des mœurs, plongeant dans le tréfonds de l'humanité – comme en son essence le second révélateur de la vieille civilisation traditionnelle, ce qui pose le problème de la date terminus; la troisième enfin portant sur l'un des piliers de la société occidentale. Aussi la manière de traiter le thème est-elle, d'un auteur à l'autre, bien divergente. Commençons par le plus simple d'apparence: domestique / valet. M. Claude PETITFRERE le traite avec clarté et précision (en 24 pages, de la page 47 à 71). Il divise son propos en quatre parties: 1) le sens »classique« (?): la domesticité intégrée dans la famille; 2) Les Lumières: la

distanciation croissante entre maîtres et serviteurs; 3) l'époque révolutionnaire: marginalisation ou libération? et enfin 4) le début du XIX<sup>e</sup> siècle: dressage et exclusion du cercle familial. Ce qui en gros, correspond à une évolution réelle, avec le correctif, apparu bien tard in fine: »en beaucoup d'endroits, surtout en province et dans les milieux nobiliaires, les comportements (réels) n'obéissent pas aux exemples idéaux (?) et conservent bien loin dans le XIX<sup>e</sup> siècle une note archaïque«. Ce qui est peu dire. Car, les recensements démographiques, précis, du XIX<sup>e</sup> siècle, démontrent combien la part de la domesticité demeure grande encore dans la société de la fin du siècle, le recul, en pourcentage (oscillant aux alentours de 10% de la population totale) n'intervenant que vers 1880. Ce n'est guère que la guerre de 1914–1918, avec son extraordinaire influence sur la composition de la société, qui relègue le phénomène de la domesticité au rang d'isolat »archaïque«. Je n'aime d'ailleurs pas cet adjectif dépréciatif, qui ne rend nullement compte d'une réalité infiniment variable. Se paie ici la coupure – très artificielle – des années 1830.

L'article est fort bien documenté, les citations bien choisies, l'analyse chronologique intéressante et solidement étayée. Mais, curieusement, une fois de plus, le monde du théâtre se trouve, à l'exception de l'inévitable Beaumarchais, largement exclu. Dieu sait pourtant si le domestique et le valet, et plus encore la servante, font partie du répertoire classique des deux siècles, sur fond inaltérable de »topoi« droit venus de l'Antiquité. De quoi, en réalité, nuancer singulièrement le tableau, quitte, naturellement, à tenir compte du particularisme théâtral.

Il me semble, par ailleurs, qu'il y aurait eu quelque intérêt à replacer le débat sur l'arrière-plan de l'histoire démographique. Je songe, en particulier, au grand débat – il est vrai plus typique de l'école historique anglaise et, à moindre degré, allemande – de l'opposition entre la famille »restreinte«, dite »nucléaire« (depuis P. Laslett), et la »maison«, la famille »ménage« élargie, qui inclut la domesticité. Débat en plein cours, qui, à partir de diversités régionales difficilement soupçonnables à travers le texte de notre collègue Petitfrère, mériterait considération, ne fût-ce que pour nuancer les choses, puisqu'il est question de la France, et de ses structures si spécifiques du Midi de la France (cf. les travaux de J. Goy, et de bien d'autres)<sup>1</sup>.

Ceci étant dit, nul doute que le sens, primitivement très large, du mot domestique, ne se rétrécisse pour ne désigner plus que les serviteurs »à gages«. Nul doute non plus, du moins dans les strates sociales que l'on qualifie »d'élites«, que »l'intimité« (pourquoi ne pas dire la promiscuité?) ne cède devant une vague de moralisation qui aboutit à la distanciation croissante entre maître et serviteur. Manque ici une analyse au moins sommaire des logements: l'architecture dicte ici ses règles tout comme elle traduit un état de fait.

L'auteur cite l'abbé Fleury: curieusement, nul ne semble se douter que l'on se retrouve dans l'entourage »pédagogique« des éducateurs de princes, soit des précepteurs, intendants etc. qui s'échappent beaucoup plus qu'ils ne sont isolés, de la nébuleuse de la domesticité »large« »primitive«<sup>2</sup>.

Un bon passage sur la méfiance croissante envers le monde domestique: encore s'agirait-il de savoir si ce qui se dit pour Paris est réellement valable pour le reste de la France, même urbaine. Il n'est que de lire les »Mémoires« de Barbier pour voir combien les émeutes parisiennes de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle sont imputables aux mondes domestiques des Grands. Quant à la notation, bien exacte, de la multiplication des procès de vols, il convient d'avoir recours à la thèse, au plutôt aux deux thèses de la famille Castan, ne fût-ce que pour replacer cette évolution dans le cadre d'une dérive de la jurisprudence de plus en plus indulgente aux crimes de sang, réduits souvent au passionnel, et de plus en plus durs, par réaction aux crimes de ... propriété (là encore, cf. les »Mémoires« de Barbier).

1 En gros, la famille »nucléaire« comprend les parents et les enfants, signe du repli sur le for intérieur; la famille »généalogique« comprend les ascendants; la famille »maison« comprend tous ceux qui sont réunis sous le même toit et forment la communauté économique et sociale unique.

2 J. MEYER, Bossuet, Paris 1993.

L'auteur termine avec une très bonne analyse des comportements si différenciés des révolutionnaires, rejetant le monde domestique dans les ténèbres extérieures des citoyens sans droits sur fond de mauvaise conscience à demi-avouée, puisqu'il est issu du peuple. En somme, et au total, une bonne introduction au problème, mais trop courte pour pouvoir cerner le problème dans son ensemble et en sa totalité.

On peut en dire autant pour l'article de Madame Elisabeth BOTSCH (24 pages), qui résume, en le simplifiant, le travail du même auteur, beaucoup plus détaillé: »Eigentum in der französischen Revolution«<sup>3</sup>. D'où quelques raccourcis un peu rapides, comme par exemple page 4 l'affirmation suivant laquelle la (?) bourgeoisie du XVIII<sup>e</sup> siècle aurait acheté des terres comme investissement de capitaux »pour, dans la plupart des cas, les revendre ou les louer«. D'accord, de toute évidence, pour la location: que voulez-vous que fît autrement un citadin que de louer? Mais pour, »dans la plupart des cas«, les revendre? Cela reste, à tout le moins, à démontrer. Et puis quoi: quelle bourgeoisie et quelles terres?

Abstraction faite de ces raccourcis, le travail est d'une très honnête robustesse, agrémenté, pages 20 et 21, de tableaux de champs sémantiques que l'on aimerait voir se généraliser. Le fond du problème est excellemment cerné: il s'agit bien de l'opposition, puis de l'affrontement de deux conceptions du droit de propriété, celui hérité du Moyen-Âge, celui du droit de propriété sans nuances dans un premier temps; puis, passé le milieu du siècle, l'opposition entre les notions de liberté opposées à celles de l'égalité. On aimerait voir développer (ne fût-ce que par allusion) à l'idéal du citoyen petit propriétaire, qui est déjà celui du »petit conseil« regroupant Bossuet, Fénelon, l'abbé Fleury et quelques autres aux alentours des années 1660-1680. Notons, en passant, qu'à la lecture de ces différents auteurs travaillant sur des sujets si différents, apparaissent les mêmes réformateurs utopiques, religieux ou non, du début du règne de Louis XIV, tous regroupés dans le milieu pédagogique des précepteurs des rois, des ministres et des princes. Au total, plus qu'une bonne introduction.

Je suis beaucoup plus embarrassé pour rendre compte de l'article »débauche, libertinage« de Michel DELON. C'est le plus long (39 pages) et qui, plus que tout autre, eût mérité de plus amples développements. Ce d'autant plus, qu'en fin de compte, l'analyse déborde très largement le champ sémantique des deux mots, incluant, entre bien d'autres, des concepts si variés que prostitution, sexe, désordre, mauvaise vie, petit-maître et quelques autres.

Notre auteur part de l'hypothèse de Michel Foucault suivant laquelle l'époque des Lumières a constitué la sexualité en tant qu'objet du savoir qui elle-même n'a été baptisée telle, que plus tard. Ceci pour dire très simplement que la notion de départ: libertinage simplement comprise comme refus des normes sociales (et intellectuelles: tout comme le mot républicain) s'est au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle rétrécie au seul domaine de la désignation sexuelle. Vieux constat, qui date du XIX<sup>e</sup> siècle ...

Plus intéressante est la désignation du débauché: de l'individu isolé, ce sont des catégories sociales qui se trouvent désignées. L'évolution est même plus complexe et M. Delon le suggère. Au XVI<sup>e</sup> siècle le libertin est avant tout un hétérodoxe (pas nécessairement un hérétique); au XVII<sup>e</sup> siècle la »forfanterie« du vice-Louis XIV a ainsi qualifié de manière, on ne peut plus pertinente, le prince des Libertins qu'est le Régent – est revendiquée non seulement par les »libres-penseurs« et l'aristocratie de Cour comme le suggère l'auteur, mais bien car ceux qui pensent tout simplement »autrement«, en dehors des normes. Encore que Bayle refusât (page 10) d'identifier les libertins aux athées. Finalement le libertinage (cf. les livres de R. Pintard<sup>4</sup>) est espace de liberté, celle-ci étant utilisée de manière bien diverse: au total une ambiguïté, en

3 E. BOTSCH, Eigentum in der französischen Revolution: Gesellschaftliche Konflikte und Wandel des sozialen Bewußtseins, Munich/Vienne 1991.

4 R. PINTARD, Le libertinage érudit dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, Paris 1943 et son article: Les problèmes de l'histoire du libertinage, notes et réflexions, XVII<sup>e</sup> siècle, n° 32, 1980, pp. 131-161. Rappelons que les »Pensées« de Pascal visent le libertinage érudit – ou non.

partie voulue, en partie semi-consciente. Car la liberté de pensée, si elle peut se traduire par la liberté des mœurs sexuelles en particulier, ne l'inclut pas nécessairement. Inversement cette ambiguïté peut servir de simple paravent. La péjoration – déjà évidente du terme, en particulier dans le langage des sermons (ici trop absents) – s'opère de manière radicale au XVIII<sup>e</sup> siècle: cette «satanisation» laïque s'accompagne d'une restriction drastique du sens du terme, l'aspect libertaire s'éclipsant totalement au profit de la seule signification, condamnée et condamnant, de mœurs abominables, que résume désormais le mot débauche.

Les deux mots deviennent, en outre, qualificatifs sociaux désignant l'adversaire: la noblesse, de Cour en particulier, le clergé bien entendu, mais aussi le petit peuple de la ville. La morale type Greuze est réservée à l'entre-deux. D'après M. Delon, le début du XIX<sup>e</sup> siècle aggrave la situation: si la noblesse trouve de temps à autre, quelque grâce, le libertinage est désormais considéré comme particulièrement typique du petit peuple; et l'on aboutit enfin, par un jeu à vrai dire assez classique de rétroaction, à la revalorisation du mot libertinage, différencié très nettement de la débauche dans la littérature des dilettantes et des «Dandy» dans les styles de vie enfin, que l'on attribue aux «artistes» et aux esthètes.

Voire. La thèse – et M. Delon le sait – mérite plus que des nuances, les choses n'évoluant pas, surtout en matière sexuelle, ni de manière si nette, ni si uniforme. Là encore, l'analyse sémantique ne distingue pas assez – le peut-elle d'ailleurs? – entre les nuances régionales, et les différenciations sociales, qui, elles-mêmes ne reflètent jamais qu'une part de la réalité. Car, en la matière, l'individu seul, décide et agit.

Nous disposons, en outre de l'admirable instrument d'analyse de statistiques d'Angerville, republié par E. Le Roy Ladurie, portant sur les années 1836–1840 – ce qui donnait un terminus post-quem commode. Combinées aux relevés de naissances illégitimes et aux abandons d'enfants, ces statistiques permettent, de longue date, d'apporter plus que des nuances à ce que le langage désigne. Car entre ce qu'il représente, ou plutôt est censé représenter, et la réalité, le fossé, surtout en la matière, est grand. Ce qui est ici décrit est essentiellement langage des villes, de la littérature comme, surtout de la polémique politique. Nous savons, de longue date, combien le langage des insultes populaires, et pas seulement lui, utilise les termes de dévalorisation sexuelle. Les archives judiciaires de l'ensemble de l'époque moderne abondent de témoignages de ce genre: qualifier quelqu'un de fils de pu ... conduit presque automatiquement devant le tribunal. A moins que l'insulte ne se lavât dans le sang. Or la réalité, pour autant qu'elle soit saisissable, apparaît connaître des sauts. En gros, à Paris (qui est ici majoritairement en cause) le nombre des abandons d'enfants et de naissances illégitimes atteint une très brutale croissance, à partir des années 1670/1680, pour atteindre des sommets vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, et connaître, par la suite, une lente décroissance et aboutir à de très bas niveaux avant 1914. Angerville permet d'apporter les nuances régionales: la morale sexuelle est très strictement observée en Bretagne, et en maintes campagnes françaises même autour des années 1840; les villes portuaires ne sont pas nécessairement laxistes: ainsi Nantes par opposition à Bordeaux etc.

Il est important de noter combien la dévalorisation sexuelle de l'adversaire est arme de combat, arme ignoble entre toutes. Marie-Antoinette en est l'une des grandes victimes: elle n'est pas la seule. Et l'on retombe toujours dans les topoi du «parc aux Cerfs» dont les historiens devraient pourtant savoir, depuis belle lurette, que Louis XV n'est pas, et de loin, le recordman en la matière. C'est là que gît l'une des inconséquences – et l'une des amoralités – les plus évidentes des «Lumières» françaises. Existe bel et bien un phantasme de la sexualité royale et nobiliaire – dont Beaumarchais s'est fait le héraut (si ce mot s'applique ici) – qui perdure à travers les siècles jusqu'à nos jours. L'analyse sémantique appartient de toute évidence, au monde des représentations mentales en ce qu'elles ont de moins respectables, et, dans une large mesure, de peu véridiques. Le rapport entre le phantasme pervers et la réalité, tellement différents, est ici dévoyé. Nous le savons tous, plus ou moins: encore faut-il le dire. Et puis, puis-qu'il est question de morale, loin de l'hypocrisie. C'est Voltaire qui avait raison,

en observant que le roi, après tout, avait lui aussi droit à une vie privée. Des dangers des langages et des généralisations abusives, dont l'histoire est tissée.

Jean MEYER, Paris

Ulrich IM HOF, *Das Europa der Aufklärung*, München (C. H. Beck Verlag) 1993, 270 S.

Dieses Buch ist ein Glied der Serie »Europa bauen«, von welcher schon mehrere Bände in verschiedenen Sprachen erschienen sind und deren Zielsetzung ist, die gemeinsamen, in den meisten Ländern wirkenden Erscheinungen, Geschehnisse bzw. Formationen unseres Kontinentes in historischer Perspektive den Lesern näherzubringen. Alle Verfasser dieser Serie sind international bekannte Spezialisten des bearbeiteten Themas, wie auch der schweizerische Historiker Ulrich Im Hof selbst, der u. a. 1982 über die gleiche Epoche mit dem Titel »Das gesellige Jahrhundert. Gesellschaft und Gesellschaften im Zeitalter der Aufklärung« (München, C. H. Beck) ein Standardwerk veröffentlichte.

Im Mittelpunkt seines jetzigen Buches steht die Aufklärung als geistige Erscheinung. Es handelt sich hier nicht um das Jahrhundert bzw. Zeitalter der Aufklärung, um eine Geschichte des 18. Jahrhunderts also. Eine systematische Erzählung der historischen Ereignisse fehlt hier völlig. Aber gerade diese Lösung des Verfassers ist eben jene, die das eigentliche Thema des Buches sehr gut zur Geltung zu kommen hilft. Wenn der Autor im zweiten Kapitel die Entwicklung der verschiedenen gesellschaftlichen Schichten beschreibt, dient es dem Verstehen des Problems, wie und warum sich diese geistige Strömung, die wir Aufklärung nennen, entstand und sich verbreiten konnte.

Denn gerade das 18. Jahrhundert brachte den Gedanken der europäischen Union mit sich, als Charles-Irénée Castel, Abbé de Saint-Pierre schon in der ersten Hälfte des Jahrhunderts die in unseren Tagen so aktuell gewordene Idee vorschlug: eine Union der Länder des Kontinentes mit einer abwechselnd geleiteten Zentralregierung, einem Friedensgericht und einer gemeinsamen Armee ... (S. 93).

Nach einem Panorama der europäischen Gesellschaft und des Staatensystems kommt es zum Überblick solcher Organisationen bzw. Publikationen, die als Träger der Aufklärung galten, d. h. der Sozietäten, der Akademie, des Salons, der verschiedenen Gesellschaften, der Freimaurerei, der Zeitschriften und Bücher. Diese Letzteren waren nämlich damals in der Verbreitung der Ideen von größerer Bedeutung als je vorher. »Voraussetzung waren Drucker und Verleger als selbständige Unternehmer. Voraussetzung war auch die größtmögliche Freiheit der Publikation« (S. 134). Denn für die Vertreter der Aufklärung gilt auch im Allgemeinen, was der Verfasser in Verbindung mit den gemeinnützig-ökonomischen Gesellschaften feststellt: »Die Mitglieder der Gesellschaft wollen das Publikum nicht mit hübschen und elaborierten Spekulationen amüsieren [...] sondern sie wollen das praktische und nützliche Wissen aus den Bibliotheken und Kabinetten in die Öffentlichkeit tragen [...]« (S. 112). Die international-kosmopolitisch strukturierten Freimaurerlogen, in denen sich von Hochadeligen bis Bankiers, Kaufleute, Offiziere und Wissenschaftler trafen, half die gesellschaftlichen Schranken zu übertreten. Und da schon ganz früh auch Juden aufgenommen werden konnten, wurden die Freimaurerlogen auch zu Schulen der Toleranz.

Ein sehr wichtiger Charakterzug einer Elite der Aufklärungsepoche war der Glaube an die Machbarkeit der Welt, der die Verbesserungsbestrebungen inspirierte, worüber in diesem Buch unter dem Titel »Utopie und Reform« geschrieben wird. Diese Überzeugung wirkte sich auf die Kirchen – sowohl auf die protestantischen als auch auf die katholische –, auf das Recht – vom Naturrecht zu den Menschenrechten –, auf die Politik – Vertretung –, auf die Infrastruktur, auf die Wissenschaften und auf die Schule aus. Diese Letztere war für die ganze Gesellschaft von bestimmender Bedeutung. Denn die Aufklärung wollte einen neuen, besseren Menschen heranbilden. In diesem Sinn nahm sie die alte Konzeption der Tugendlehre auf,